

Pôle communication

Mercredi 4 mai 2022

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Subventions accordées aux associations et organismes culturels

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 30,6 millions de francs de subventions en faveur de 19 associations et organismes culturels divers.

Dans le cadre du financement des structures culturelles, prévu au budget primitif principal 2022 et sur le budget propre de la direction de la Culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC), 30,6 millions de francs ont été attribués à 19 associations et organismes culturels divers.

- 300 000 francs à Angklung Calédonia, afin de soutenir le projet d'enregistrement d'un album de musique traditionnelle indonésienne enrichi d'un apport de styles divers, tels que le rap ou le kaneka. Angklung Calédonia est une association loi 1901, issue de l'Association indonésienne de Nouvelle-Calédonie, dont elle représente la section musicale.
- 1 million de francs à Blackwood Stock, afin de soutenir l'organisation de la dixième édition du Festival musical et culturel Blackwoodstock, prévue du 28 au 31 octobre 2022, au Fort Teremba. Blackwood Stock est une association loi 1901, qui promeut la création artistique locale dans le domaine du rock et des arts indépendants, en organisant des concerts de groupes locaux et internationaux ainsi que des actions artistiques.
- 400 000 francs à l'Association Calédonia + 687, afin de continuer à soutenir l'organisation du festival culturel et musical « Calédonia + 687 », rendant hommage à la poignée de main entre Jean-Marie Tjibaou et Jacques Lafleur en 1986. La neuvième édition du festival est prévue les 25 et 26 juin 2022, place de la Marne, à Nouméa. L'association Calédonia + 687 est une association loi 1901, créée en 2013 par un collectif d'artistes.



- 300 000 francs à Cirque de rue uni en Nouvelle-Calédonie (CRUNC), afin d'aider à la représentation dans diverses communes de Nouvelle-Calédonie du projet « La compagnie CRUNC fait son cirque », proposant des ateliers de cirque et le spectacle de cirque de la compagnie en séances scolaires et en tout public. CRUNC est une association loi 1901 créée en 2011, spécialisée dans le spectacle de rue.
- 1,5 million de francs à l'Association pour le Développement des arts et du mécénat industriel et commercial (ADAMIC), afin de continuer à soutenir le dispositif « Chèque Culture » destiné aux jeunes de 12 à 26 ans. Ces chèques donnent accès gratuitement à quatre événements, à choisir parmi les évènements à l'affiche sur le site dédié. L'ADAMIC est une association loi 1901 qui gère l'animation de l'espace culturel Le Rex et du programme socio-culturel jeunesse « le REX Nouméa ».
- 1,5 million de francs au Festival du cinéma de La Foa, afin de continuer à soutenir l'organisation du Festival du cinéma de La Foa, dont la 24^e édition se déroulera du 22 au 31 juillet 2022. Créée en 1999, cette association loi 1901 a pour missions, l'élaboration d'une sélection inédite et internationale dans la catégorie films d'auteurs et la mise en place d'un concours de courts-métrages calédoniens permettant de susciter la création de films locaux.
- **300 000 francs à Hna-oe-Red-Nod**, afin de soutenir l'organisation de la trentième édition de la « Fête du Wadrawa » organisée par l'association dans la tribu de Pénélo, à Maré. La prochaine Fête du Wadrawa se tiendra en juillet 2022 et associera un marché agricole à un plateau d'animation musicale. Hna-oe-Red-Nod est une association loi 1901.
- Trois millions de francs au Chapitô de Nouvelle-Calédonie, afin de soutenir le fonctionnement et les actions de l'association. Créée en 2007, cette structure associative loi 1901 a pour vocation de proposer divers types de spectacles en itinérance, pour adultes et public scolaire (danse, théâtre, conte, marionnette, cirque) et des ateliers d'initiation, sur l'ensemble du pays.
- **4,5 millions à La Maison du livre de la Nouvelle-Calédonie,** afin de soutenir le fonctionnement et les actions de l'association. Créée en 2007, cette association loi 1901 a pour mission de structurer et de coordonner la filière du livre sur l'ensemble du pays.
- 2,5 millions de francs à l'Association Marguerite : Sauvegarde du patrimoine historique de La Foa, afin de soutenir le fonctionnement et les actions de l'association. Créée en 1990, cette association loi 1901 participe à la sauvegarde et la réhabilitation du patrimoine historique de la région de La Foa et de Moindou.
- 250 000 francs à l'Association Moebius Danse, afin de continuer à soutenir la formation des jeunes danseurs calédoniens au hip-hop et à la street-dance. L'aide proposée vise à



soutenir la création et la diffusion du nouveau projet de l'association : « Tête en bas », qui présentera trois contes nourris par la danse, le slam, le théâtre et la composition chorégraphique. Moebius Danse est une compagnie de danse association loi 1901.

- Trois millions de francs au Musée Maritime de Nouvelle-Calédonie, afin de soutenir le fonctionnement et les actions de la structure associative. Créée en 1994, à l'initiative des associations Fortunes de Mer Calédoniennes et Salomon, cette structure associative loi 1901 a pour missions la conservation et la valorisation du patrimoine maritime calédonien.
- **Deux millions de francs à Niri-Nod**, afin de soutenir l'organisation des événements et les projets d'animation (spectacles de danses et de chants) qui seront présentés du 25 au 31 juillet 2022, sur l'ensemble des Iles Loyauté. Ils s'inscrivent dans le cadre des actions commémoratives de la disparition de La Monique. Niri-Nod est une association loi 1901 créée en 2010.
- Trois millions de francs à l'Association pour la promotion des musiques amplifiées Le Mouv' répartis comme suit : deux millions de francs afin de soutenir le fonctionnement de l'association, et un million de francs afin d'aider la première édition du Festival de musique « Kaneka All Stars ». Créée en 1998, cette structure associative loi 1901 a pour mission la promotion et la diffusion musicale. Située dans le quartier de Rivière-Salée, l'association dispose d'une salle de concert spécialisée en musiques actuelles.
- Deux millions à la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Nouvelle-Calédonie (SACENC), afin de soutenir le fonctionnement et les actions de l'organisme. Créée en 2004, cette société civile a pour mission la perception et la répartition des droits d'auteurs aux ayants-droit.
- 2,5 millions de francs à Témoignage d'un passé, afin de soutenir le fonctionnement et les actions de l'association. Créée en 1987, cette association loi 1901 créée en 1987 œuvre à la préservation et à la valorisation du patrimoine bâti historique de Nouméa et du grand Nouméa. Elle agit sur trois pôles de ce patrimoine bâti : la maison Célières au Faubourg Blanchot, la villa-musée de Païta et le site historique de Nouville.
- Deux millions de francs à l'Association Théâtre de l'Île, afin de soutenir le fonctionnement et les actions de l'association. Créée en 1999, cette association loi 1901 a pour missions la création, la production et la diffusion de spectacles vivants.
- 250 000 francs à Troc en Jambes, afin de soutenir la diffusion des spectacles de danse de la compagnie, à travers le dispositif itinérant « Le Dansôbus ». Ce dispositif, qui



s'associe dans ses tournées au Chapitô de Nouvelle-Calédonie, propose des spectacles de danse et de théâtre gratuits pour les scolaires, dans les communes d'implantation et leurs tribus. Troc en Jambes est une compagnie de danse, association loi 1901.

• 400 000 francs à Zik Rezo, afin de soutenir la réalisation de divers projets d'enregistrements musicaux sur supports phonographiques et numériques. Zik Rezo est une association loi 1901, qui promeut, valorise et aide à la professionnalisation de la musique locale.

* *

*